GRAND PLATEAU PICARD

Visé par plusieurs procédures de la mission locale il l'attaque pour harcélement et discrimination

Ludovic Mourault conseiller en insertion sociale et professionnelle auprès de la mission locale rurale du grand plateau picard (MLRPP). Mais Ludovic Mourault est surtout en conflit ouvert avec la direction et la présidence de cette structure, et ce depuis des années. Dès 2015 les ennuis ont commencé et se poursuivent depuis. À chaque fois, le salarié a eu gain de cause. La dernière plainte de la direction en date du 17 juin 2019 vient elle aussi d'être classée sans suite par le tribunal judiciaire de Beauvais.

« Je n'aime pas les gens racistes, et ce sont les avocats qui gèrent tout cela », voilà la seule et unique réponse que l'on réussit à obtenir de la MLRPP quand on l'interroge sur les différents qui l'oppose à Ludovic Mourault. Ici, cette réponse vient de Patrice Fontaine, qui en est le président.

AVANT D'ÊTRE SYNDIQUÉ TOUT ALLAIT BIEN

Voilà 25 ans que Ludovic Mourault occupe son poste à la mission dont le siège est à Saint-Just-en-Chaussée. Mais voilà, au regard des différentes péripéties qui jalonnent son parcours, il semble évident, et c'est même le ministère du Travail qui le dit dans un courrier du 19 août 2019, Ludovic Mourault a le tort d'être entré dans le monde du syndicalisme en 2007, à la CGT. « C'était au moment des 35 heures. Ce type de combat pour mes collègues, c'est dans mes valeurs. J'avais aussi quelques revendications collectives à porter », se souvient-il. Dès le début, il prend conscience que cet engagement fait naître contre lui des attitudes pour le moins sectaires : « il y a un maire dans une commune où je travaillais au début qui était sympa avec moi, il m'appelait en me disant "tiens, j'ai ce dossier avec ce jeune, j'aimerais bien que ce soit toi qui le gères, car ça se passe toujours bien avec toi" et le jour où il a su que goût" », explique Ludovic Mourault sans citer le nom du maire, mais qu'il est facile de retrouver en regardant son début de carrière... dans le secteur de Breteuil.

LE DISCRIMINITATION SYNDICALE RECONNUE

En 2015, première salve de sa direction qui l'accuse d'avoir « mal reçu un jeune en accueil », et qui lui inflige un avertissement. Le jugement aux prud'hommes casse la sanction, lève l'avertissement. La direction de la mission fait appel, le tribunal confirme son premier verdict et taxe la mis-



Très touché par ces péripéties au sein de son travail, Ludovic Mourault a décidé de ne plus se laisser faire.

sion de « discrimination syndi-

Il est vrai que Ludovic Mourault ne fait pas son boulot de syndicaliste à moitié. Reconnu au sein de la CGT, il remplit des missions pour la CGT au niveau local, régional et même national. Comme le veut le code du travail, toutes ces misj'étais à la CGT il m'a dit : "ah sions lui donnent droit à des non, ça, ça ne va pas aller, heures de délégation, tout à c'est bien trop rouge à mon fait légales. « Effectivement, je suis donc absent lors de ses délégations, et ça les énerve », souligne Ludovic Mourault, « ils m'appellent "monsieur CGT" comme si c'était un gros mot », ajoute-t-il.

GRAVES ACCUSATIONS DE LA DIRECTION

La deuxième grosse affaire intervient en août 2018. Le directeur Ahmed Kassim Isse et le vice-président Philippe Delannoy l'accusent de menaces de violence physique, de mort, et d'insultes racistes. Ludovic Mourault nie tout dès le début. mais il n'existe aucun témoin pour infirmer ou confirmer cette

plainte. Le compte-rendu de la direction générale du travail adressé à sa ministre de tutelle est pour le moins édifiant. Il reprend le jugement de 2015 qui faisait état de discrimination syndicale, mais évoque plusieurs manquements notoires et témoignages à charge contre la mission locale : « absence de réunion des délégués du personnel » ou encore un collègue qui atteste « que Monsieur Mourault a subi une surveillance accrue de son travail de la part de son directeur... depuis sa prise de fonction de délégué du personnel son emploi du temps a changé régulièrement jusqu'à ne plus avoir qu'une demi-journée par semaine à Saint-Justen-Chaussée », un autre extrait laisse penser que les témoins « ont été poussés à revenir sur leurs premières déclarations » dans une affaire d'arrêts de travail...

MISE AU PLACARD EN REGLE

Ludovic Mourault ne veut

pas le montrer, mais ces épreuves l'ont affecté, comme le laisse supposer parfois des tremblements dans sa voix. Il a dans sa besace des tas d'anecdotes qui montrent à quel point son ambiance de travail est délétère, « on m'envoie dans des permanences sans rendez-vous avec des jeunes, on m'emmène à un en- remarquer à la direction : droit sans revenir me chercher, « c'est étonnant quand même, car on m'a empêché de prendre le véhicule de service alors ie dois rentrer par mes propres moyens... à pied, on m'a mis à pied, sans salaire, coupé les accès à la messagerie, retiré le téléphone professionnel », déroule le salarié.

DES MANOEUVRES QUI INTERROGENT

Il est d'ailleurs dommage que la direction n'ait pas souhaité répondre. Il est de notoriété publique que la posture syndicale s'illustre par une attitude provocatrice, désinvolte des militants CGT face au patronat, un jeu que les deux parties ont l'habitude de jouer et travail au ministère, il est car-

qui en général est sans conséquence. Ici, deux faits interpellent. Le 15 octobre 2018, alors que Ludovic Mourault est entendu pour un entretien préalable à son licenciement pour les faits graves d'insultes et menaces physiques et de mort, le conseiller du salarié du syndicaliste fait ils l'attaquent pour menaces de mort et ils ne sont pas allé porter plainte à la gendarmerie! » Dans les heures qui suivent, la direction s'empresse alors d'aller déposer plainte, la manoeuvre interroge, conseil de Ludovic Mourault s'en veut presque d'avoir refilé le tuyau à la partie adverse, mais la chronologie de ce dépôt de plainte in extremis n'échappa sûrement pas au tribunal. Cerise sur le gâteau, et celle-ci serait pour le moins hilarante s'il ne s'agissait pas de la carrière d'un homme qui est remise en question, dans le courrier de la direction du

rément fait état d'une manœuvre extrêmement douteuse de la part du directeur qui a écrit ceci à la contre-enquêtrice : « compte tenu du PV de carence établi en janvier 2019, Monsieur Mourault ne détient plus aucun mandat et sa protection expire prochainement, je vous prie de tenir confidentielle cette information afin que celui-ci ne cherche à obtenir une nouvelle désignation... »

LE SALARIÉ **CONTRE-ATTAQUE**

Selon Ludovic Mourault, tout avait été fait pour que les nouvelles élections de délégués du personnel soient annulées, ce qu'il n'a visiblement pas eu de mal à démontrer, il conteste donc et assure toujours être délégué du personnel. « Aujourd'hui on m'a refusé de reprendre mi-temps thérapeutique en prétextant une erreur de document bien que la médecine du travail atteste que c'est le bon que j'ai fourni à ma direction. On me refuse d'assister au conseil d'administration alors que je suis mandataire pour représenter le personnel, mon planning est fait en sorte que je ne puisse plus participer aux réunions d'équipes, ceux qui ont témoigné en ma faveur s'en souviennent encore. Je n'ai toujours pas de téléphone personnel, mais on vient enfin de me redonner les codes pour accéder à la messagerie interne. On m'envoie régulièrement dans la salle de convivialité, où je n'ai rien à y faire ... »

Une liste de petites mesquineries longue comme les parchemins de la mer morte. On ne résiste pas à une petite dernière, le nom de Ludovic Mourault qui figurait sur la porte de son bureau a été remplacé par le pictogramme "bupartenaire", chercherait à faire craquer psychologiquement un collaborateur qu'on ne s'v prendrait sans doute pas autrement. Devant toutes ces épreuves, et fort d'avoir eu gain de cause à chaque fois, Ludovic Mourault passe aujourd'hui à l'offensive et attaque la mission locale à son tour : « ça suffit maintenant, je crois que j'en ai assez bavé. J'attaque la mission pour harcèlement en plus de faire reconnaître la discrimination syndicale et je demande 10 000 euros au titre du préjudice subi. »

Pas sûr que cela permette au salarié de retrouver des conditions de travail assainies, mais ce dernier évoque le souhait de montrer qu'il est bien une victime dans cette affaire, et pas le contraire.

Hassan SADI